

Les Conférences de l'UP



En partenariat avec



LAÏCITE :

**construction historique,
cadre juridique
et actualités**

Dans le cadre du plan



ENTREE LIBRE

Le mercredi 16 janvier 2019

A partir de 18h

Dans les locaux de

L'UNIVERSITE POPULAIRE DE L'UZEGE

22 avenue de la Gare – 30700 UZES – 04 66 22 47 02

www.up-uzège.com / www.acegaa.org

Pour toute information : contact@acegaa.org

Testez vos connaissances ... et vos a priori sur ce sujet !

	VRAI	FAUX
Etre laïque, c'est être athée.		
La laïcité interdit d'exprimer sa religion en public.		
En France, le blasphème est un délit.		
La laïcité interdit toute action de prosélytisme.		
La loi de séparation des Eglises et de l'Etat s'applique partout en France depuis 1905.		
Le premier article de cette loi pose le principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat.		
Tout fonctionnaire est soumis au devoir de neutralité, qu'il soit ou non en contact avec le public.		
Les écoles privées confessionnelles peuvent être soutenues par l'Etat.		
Des locaux municipaux peuvent être loués à une association culturelle.		
L'interdiction de la dissimulation du visage en France découle du principe de laïcité.		
L'interdiction du port de signes religieux ostensibles à l'école publique s'applique aux enseignants, élèves et parents.		
Refuser d'embaucher une personne pour « appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion » est passible de sanctions.		

**Réponses pendant
la conférence !**